



SATURATION

Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable a rendu ses conclusions sur la saturation éventuelle des voies existantes. Le groupe constitué de personnalités éminemment pro LGV, a rencontré tous les pontes RFF mais n'a pas reçu les opposants. Le compte rendu a été fait aux élus. Nous remarquons que la saturation prévue d'abord en 2010 puis en 2020 est désormais fixée à 2035. Cela conforte nos thèses.

Voir pages 6, 7 et 8.

2. Infos en Vrac

3. Château de Garro : un projet au service du bien commun

4. Brèves Sociales

5. Fertiladour... suite

6-7-8. **LGV** : le point...

9. Projet d'extension de la porcherie de Tasque

10. ATTAC : A nous les banques !

11. Autoroute A65 : le compte n'y est pas

12. Cultures : « Mainline »

BIMESTRIEL - 2,30€

N° 145
JUILLET / AOUT 2011

ISSN 0998 - 2787



... infos en vrac ...

Première mondiale en Malaisie : des moustiques OGM secrètement lâchés sur le continent

Les associations de Consommateurs de Penang^[1] et Sahabat Alam Malaysia^[2] viennent tout juste de l'apprendre : 6 000 moustiques transgéniques du genre *aedes* pour lutter contre la dengue ont été lâchés dans l'environnement le 21 décembre 2010, à Bentong, dans l'Etat de Pahang^[3].

Les deux associations se disent « très choquées » par cette découverte. En effet, en janvier 2011, le département de la Biosécurité de Malaisie avait officiellement déclaré à la presse, à grand recours de communication, que l'essai avait été reporté. Le communiqué de presse conjoint aux deux associations malaisiennes précise : « *Nous déplorons le manque de transparence sur ce dossier, en particulier le fait que l'Institut pour la Recherche Médicale^[4] envoie son communiqué de presse plus d'un mois après le début des essais. Étant donné que le lâcher de moustiques transgéniques avait été largement critiqué, nous condamnons la manière apparemment secrète dont ont été menés ces essais. Un tel comportement ne fait rien pour dissiper les craintes et les préoccupations du public. Nous sommes profondément déçus que les essais aient eu lieu en dépit de l'inquiétude généralisée au niveau national et international sur des moustiques génétiquement modifiés* ».

L'IMR précise dans son communiqué de presse que l'essai a été conduit dans une zone « inhabitée ». Et, sous couvert d'anonymat, un fonctionnaire du ministère des ressources naturelles et de l'environnement a précisé^[5] que « les autorités n'étaient pas concernées par le tollé public ». Il a ajouté : « Ce n'est pas grave que le public soit ou non d'accord avec cela », une fois que le Conseil national de biosécurité « a pris une décision ». Pour lui, le lâcher avait été retardé en raison du mauvais temps et non pas par crainte de la désapprobation du public.

Inf'OGM rappelle que des lâchers ont déjà eu lieu dans les îles Caïmans^[6] et que, là aussi, l'information n'a filtré

qu'après le lâcher de plusieurs millions de moustiques mâles stériles. Différence notoire : la Malaisie est un pays connecté au continent asiatique, alors que les îles Caïmans, de par leur éloignement, pouvaient faire figure de « milieux isolés », pour ne pas dire « confinés ».

Enfin, nous avons aussi appris que le Mali s'appropriait à mettre en place des essais de la même nature...

Récemment le Mali s'est doté d'un laboratoire en partenariat avec l'Université de Keele (UK) pour faire de l'élevage de moustiques GM afin de lutter contre la malaria (autre nom du paludisme). Ce laboratoire, qui dépend du Centre de Recherche sur la Malaria de l'Université de Bamako, a été financé par une subvention sur trois ans de 930 000 euros de la part de la *Fondation Wellcome Trust*^[7]. Ce partenariat implique aussi la formation de trois scientifiques maliens à l'Université de Keele. Mamadou Coulibaly, directeur du laboratoire de Génomiques et de Protéomiques et responsable de la mise en place de ce laboratoire, a affirmé que les premiers moustiques GM sortiront de son centre en 2011. Il précise aussi que le Mali est en train d'élaborer une législation pour encadrer les insectes transgéniques. Pour cela, le Mali est aidé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Christophe NOISSETTE
INF'OGM, janvier 2011

[1] Penang est une des îles de la Malaisie

[2] Les Amis de la Terre de Malaisie, <http://www.foe-malaysia.org/>

[3] L'État du Pahang est le plus grand de la Malaisie péninsulaire

[4] Institute for Medical Research, IMR

[5] <http://www.freemalaysiatoday.com/20...>

[6] OGM : ILES CAÏMANS – Des moustiques transgéniques lâchés dans la nature pour lutter contre la dengue

[7] Il s'agit de la deuxième plus riche fondation au monde. Sa mission est d'« encourager et promouvoir la recherche dans le but d'améliorer la santé de l'homme et des animaux », cf. <http://www.wellcome.ac.uk/About-us/>



Hommage à Claude GUIGNABERT

CLAUDE a longtemps été un pilier d'*Attac Pays basque*, dont il avait créé, avec son ami Michel Motti, le journal *Le Guetteur* et aussi le site web. Il nous avait représentés dans de nombreux collectifs, en particulier au *Cercle de silence* et à *RESF*. Il était allé, toujours avec Michel, à *Attac France*, participer à la Commission changement des statuts, et *Attac France* a tenu à lui rendre hommage. Il était devenu un des membres fondateurs de *BIZI*, dont il était trésorier. Il avait connu de grandes joies avec ce mouvement dynamique et plein de jeunesse. Il a continué inlassablement, malgré la maladie, à se battre pour un monde meilleur.

Bon voyage Claude

Le CA d'*Attac Pays basque*



Christian HARLOUCHET

CHRISTIAN Harlouchet, responsable du syndicat agricole basque *ELB* est décédé lui aussi brutalement en ce mois de juin. Figure historique de ce syndicat, il avait donné de sa personne sans compter pour impulser une agriculture paysanne respectueuse des hommes et de l'environnement. Il avait beaucoup semé dans les têtes aussi et c'est une foule imposante qui lui a rendu un dernier hommage.

Château de Garro

Un projet de longue haleine au service du bien commun



Le château de Garro, à Mendionde

1880-1930. De l'expérience aventureuse de l'immigré à la sagesse du mécène

Jacques-Hippolyte Lesca, né à Anglet, fit partie de ces basques émigrés vers le Rio de la Plata, Argentine, vers 1880. Arrivé à l'âge de 18 ans à Buenos Aires, de nature entreprenante, il réalise dans les années suivantes une fortune importante dans l'industrie de salaison de viande. De retour en France au début du XX^e siècle, c'est un de ces « *amerikanos* » au rôle influent dans la société basque de la première moitié du XX^e siècle. Son attachement à sa terre natale se traduit par un mécénat éclairé dans divers domaines : importantes donations au Musée Basque et à l'hôpital de Bayonne, acquisition du domaine de Garro à Mendionde dans l'objectif d'y créer un « *Institut Agricole Basque-fondation J.H.Lesca* ». Acquisition suivie d'un acte de donation, en 1930, chargeant la Ville de Bayonne d'être l'exécuter donataire représentant le Pays Basque. Le rôle d'une fondation est de créer un établissement d'utilité publique et/ou sociale qui survivra au donateur, en cette circonstance l'esprit du legs est de « *créer une oeuvre destinée à répandre un enseignement agricole moderne ; à améliorer les méthodes de culture adaptées à la tradition ; à accroître la prospérité de l'agriculture et de la famille basque* ». La dynamique posée dans l'acte de donation surfe

avec aisance sur ces valeurs reconues actuellement comme indispensables à l'avenir de notre terre nourricière : relocalisation de l'économie, respect du terroir, juste rémunération du paysan, ceintures maraichères près des villes, sécurisation du foncier, etc.

1931- années 90. Grandeur et décadence au château

Le 29 juillet 1931, le ministre de l'agriculture reconnaît officiellement l'*Institut Agricole Basque* comme centre d'apprentissage agricole et pendant près de 30 ans s'y succède un nombre croissant de jeunes futurs paysans. Et puis, ce sont les années 60... L'air du temps est à la hausse des rendements agricoles et de la productivité, au remembrement, à la fondation de la PAC, « *avenir de l'agriculture française* » (G.Pompidou). La promotion d'une petite paysannerie prospère, respectueuse de son terroir n'est décidément plus dans le coup. C'est à cette époque que l'établissement ferme et seuls les bâtiments agricoles sont utilisés par une coopérative d'insémination artificielle de porcs jusqu'en avril 2007.

1993-2011 : 18 ans de gestation pour recréer l'esprit des lieux

• 1993. Un groupe se crée pour redonner vie au projet. Il se compose d'agriculteurs, d'enseignants

agricoles et d'associations de protection de l'environnement, consensus qui élabore et rédige un projet initial : « *Pôle d'agriculture biologique et durable* ». Avec, en effet collatéral, la création de BLE, *Biharko Lurraren Elkarte* (association pour l'agriculture de demain).

• 1997. Donation du domaine par la ville de Bayonne à la commune de Mendionde.

• Création de l'association Garroko Elkarte. BLE, CDFAA (centre de formation agricole par l'apprentissage d'Hasparren), fédération Arrapitz, commune de Mendionde et communauté de communes d'Hasparren en sont les acteurs. C'est elle qui mène la réflexion collective, porte le projet, essuie les déconvenues et mauvaises surprises.

Comme la vente de foncier pour couvrir les frais de réfection de toiture, la menace de l'installation de l'entreprise agro-alimentaire Andros sur le site, et aussi, en 2008, le refus d'une demande déposée au ministère de l'Agriculture qui ne soutiendra pas l'implantation d'une ferme spécialisée en bio à vocation de lycée agricole public. Pour motif de restrictions budgétaires et comme expression concrète de manque de volonté politique. Le marathon continue néanmoins. Les terres seront converties en bio, la restauration du château entamée, des investissements réalisés pour financer des équipements et embaucher du personnel. Gageons que l'esprit d'Hippolyte a dû s'en trouver ragaillard.

2010-2011 - Finalisation des objectifs : mise en culture, production et distribution

1- Améliorer les méthodes de culture en agriculture bio et durable par le truchement d'une ferme comprenant 30 ha de céréales et fourrages pour approvisionner localement les éleveurs bio ou en conversion et 5 ha de terres + 1400 m² de serres pour une production maraichère bio et variée.

2- Accroître la prospérité de l'agriculture basque en retissant les liens entre producteurs et

consommateurs : réponse logistique pour produire et consommer local. C'est créer une plateforme de stockage, conditionnement et distribution afin d'approvisionner la restauration collective de proximité ainsi qu'envers les particuliers (vente en direct ou par des circuits courts).

3- Former et transmettre un savoir, en vulgarisant les techniques du pôle agricole biologique. C'est la mission de cette « *pépinière* » agricole ; elle assure la formation sur place des « *couvés* », agriculteurs et futurs agriculteurs bios ; elle met en place des cultures en agriculture biologique afin que l'apprentissage de techniques respectueuses de l'environnement soit à la portée de tous les agriculteurs, bios ou non ; elle accueille les centres de formation en agriculture et organise des visites informatives pour des groupes.



Jacques-H. Lesca

La suite : mais où sont passés les mécènes ?

La perspective suivante est la disparition de l'association au profit de la création d'une SCIC, structure juridique la mieux adaptée pour porter collectivement un tel projet d'intérêt public et en garantir une bonne assise dans le territoire. Et pour ce faire, réunir le capital, 20 % maximum devant aller aux collectivités locales. Dure époque pour trouver le mécénat, le bienfaiteur par essence généreux et désintéressé ayant laissé la place au mécénat d'entreprise. Quant aux fonds publics...

France Bonillo



Brèves Sociales

Par Jean Maurice FAYE

Christophe HONDELATTE

★ « Faites entrer l'accusé » vous connaissez ? C'est une émission de *France 2* présentée par le sieur Christophe qui sera remplacé à la rentrée par une consœur, Frédérique Lantieri ! Il l'a amère le Christophe ! Mais là n'est pas vraiment le problème. Il est plutôt de constater que dans un entretien à *France Soir*, il tresse des louanges à Eric Zemmour et Robert Ménard qu'il trouve très courageux, occultant le côté fascinant des deux personnalités. Il dénigre aussi celle qui va lui succéder et dit que la chaîne a choisi « la première personne qui passe sous la main » (...) « Elle n'a jamais fait de télé, elle a plus de 50 ans, c'est très bizarre comme choix » ajoute-t-il ; ou encore : « C'est un gâchis ». Celui qui veut se lancer dans la chanson va sûrement nous abreuver de textes profonds et progressistes...

Biarritz et le logement social

★ C'est à la 10^{ème} place des mauvais résultats dans les communes de 5 000 à 50 000 habitants que figure Biarritz quant au logement social. La liste a été établie pour l'année 2010 par la *Fondation Abbé Pierre*. Sur la période étudiée (2009-2010), seulement 162 logements sociaux étaient recensés dans cette ville de 30 000 habitants, soit 7,5 % de l'ensemble de son habitat et donc largement au dessous des 20 % qu'impose la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Sur une période antérieure (2002-2009), Biarritz n'avait réalisé que 24 % de ses objectifs... C'est peu !

LARS et le réseau Dabanta à Bayonne

★ Le réseau créé en 2005 propose des prises en charge interdisciplinaires en ambulatoire pour des individus, quel que soit leur âge et souffrant de troubles importants dans les conduites alimentai-

res. Huit personnes sont salariées de ce centre et se montrent inquiètes pour leur avenir et celui de leurs patients. L'Agence Régionale de Santé a réduit le financement de l'activité de 50 %. Cela génère un déficit mensuel de trésorerie de 20 000 euros. Sans aborder le fond de la philosophie de l'intervention du réseau, on peut se dire qu'il est incohérent de la part de l'ARS de faire une telle coupe drastique. Et ce d'autant plus que le coût de prise en charge pour un usager du réseau est d'environ 900 euros par an... L'équivalent d'une journée d'hospitalisation dans certains services...

Discrimination syndicale

★ Il y a un mois, la CFDT Métallurgie Pays Basques s'est mobilisée devant l'entreprise *Signature* à Urrugne. Cette organisation syndicale s'insurgeait ainsi contre le harcèlement que subissait une déléguée du personnel, adhérente à la CFDT, de la part de sa hiérarchie. Laquelle hiérarchie lui reprochait ses absences... pour raison syndicale et l'avait « placardisée » en répartissant sa charge de travail sur d'autres salariés. Méthode bien connue pour déclencher la division. Cela n'a pas manqué et la déléguée s'est retrouvée cible des reproches de ses collègues. Condamnée en 1^{ère} instance (prud'hommes) et en Appel, la direction de la boîte s'est pourvue en cassation. Des possibilités de mutation dans un site relativement proche (à Bénése Maremne) auraient convenu à la salariée qui a passé des périodes de forte dépression. Mais refus de la direction qui décidément est une direction de « combat ».

Les indignés

★ Il y a parfois des flammes citoyennes qui s'allument et se propagent. Sera-ce le cas du mouvement initié à Madrid ? A Lyon, cela a pris assez vite. Souvent des gens qui n'avaient jamais manifesté se retrouvent côte à côte pour des revendications autour des politiques



sociales en particulier. Déconnectés de tout parti politique, des « Indignés » se rassemblent dans de multiples endroits, souvent dans une certaine indifférence médiatique. En ce qui concerne Bayonne vous pouvez aller sur le site <http://acampadabaiona.com/> pour constater l'étendue des préoccupations des indignés et la richesse de leurs thématiques.

Terra Nova, la folie

★ La fondation Terra Nova, création pseudopodique du PS cultive de drôles d'idées. Dernièrement, Olivier FERRAND, son leader, a conseillé à la gauche de ne plus axer sa stratégie électorale sur les classes populaires et moyennes. De manière ambiguë, il ajoute toutefois qu'au premier tour des présidentielles, il faut faire campagne sur les valeurs traditionnelles de la gauche : « l'égalité, la justice sociale, un état fort et des valeurs culturelles ouvertes » avant de poursuivre par ; « ça ne veut pas dire de ne pas aller chercher les valeurs de la droite et encore moins de l'extrême droite ! » Il faut se pincer pour croire cela possible ! La rigueur idéologique est en berne.

Comme Roland DUMAS

★ Lui aussi montre peu de rigueur idéologique. Il y a peu, il a accordé une interview à *FLASH*, quinzomadaire d'extrême droite. Il y dit des choses étonnan-

tes : « Jean Marie LE PEN est un radical socialiste dévoyé à droite. Il a dérapé sur les fours crématoires mais tout le monde dit des bêtises ». De Marine LE PEN, il dit : « Elle a de l'envergure et elle est intellectuellement beaucoup mieux armée qu'on ne croit ». Il dit l'avoir rencontrée chez des amis communs rapporte l'hebdomadaire *POLITIS*. Tiens ! DUMAS a des amis communs avec LE PEN ? Pour peaufiner le tout, il est comme BIGARD, il ne croit pas à la thèse officielle sur les attentats du 11 Septembre... Bon... C'est peut être l'âge !

Moins de fric, moins d'achats

★ L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) montre que la consommation des ménages a plongé de 1,8 % en avril après avoir baissé de 1 % en mars. Jean Christophe CAFFET, économiste chez *Natixis*, pense que les effets conjugués de la faiblesse des salaires et d'une inflation à la hausse vont amener la consommation à chuter encore jusqu'à la fin de l'année. A cela s'ajoute logiquement un surendettement qui a progressé de 20 % entre janvier et mars. Tout cela montre la faillite du libéralisme économique, non pour les gros actionnaires, mais pour la « France d'en bas ».

Radiation de chômeurs

★ Dans un entretien au quotidien *Les Echos*, Christian CHARPY, directeur de *Pôle Emploi*, indiquait fin mai que 2000 demandeurs d'emploi sont radiés chaque mois. Les raisons en seraient selon lui : refus d'emploi, de formation ou de deux ORE (offre raisonnable d'emploi), d'actes positifs de recherche. Mais en aucun cas, M. le Directeur de *Pôle Emploi* n'évoque les radiations abusives que dénoncent les syndicats et les associations de chômeurs et qui sont des tactiques pour diminuer artificiellement le nombre de demandeurs d'emploi.

Eux aussi voulait aller plus vite

Les agriculteurs de la province chinoise du Jiangsu voulaient aller plus vite pour... récolter leurs pastèques. Ils ont utilisé un accélérateur de croissance, du forchlorfenuron avec tant de diligence que leurs pastèques ont explosé en plein champ. On n'a pas tout vu... D'ici que la LGV explose en plein vol.

Le golf du phare de Biarritz boit

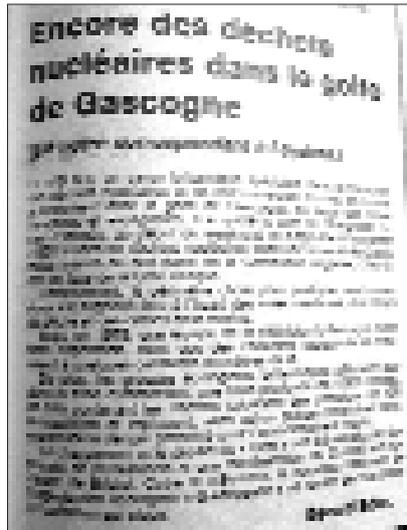
Les hommes boivent plus que de raison, ça on le savait déjà. Mais les golfs aussi. En cette période de sécheresse un article du *Sud-Ouest* du 10 juin donne la parole aux responsables du golf du phare à Biarritz. Ces derniers nous font des promesses les plus écologi-

ques possibles, la main sur le cœur. Promis juré, ils vont recueillir l'eau de pluie. Un coup d'œil cependant sur leur consommation d'eau en 2010. Impossible de connaître le nombre de m³ utilisés. Cependant ceux qui aiment bien le calcul pourront s'y coller avec les informations fournies par l'article :

Sachant qu'en 2010 la facture d'eau s'est élevée à 45 000 euros. Sachant que le tarif du m³ d'eau est fixé à 0,0452 euros (après une tentative avortée de la mairie d'un tarif de 0,0285 euros pour le golf). Combien de m³ d'eau a utilisé le golf du phare en 2010 ? Calcuette... Et oui, c'est énorme !

Les responsables du golf ajoutent : « Nous nous sommes procuré les chiffres des golfs voisins. Les plus proches consomment la même quantité d'eau qu'au phare. »

Ben voyons...



Biarritz-Océan voit le jour

Le controversé projet de *Biarritz Océan* a été inauguré bruyamment fin juin. Ce couteux temple de l'océan va faire de l'info tout azimut sur nos mers.

Un de nos lecteurs nous a fourni le document ci-dessus qu'il a été photographier aux archives. Aurons-nous des infos sur la question dans notre temple ?

FERTILADOUR

DEPUIS 1997 et la découverte de la pollution par la radioactivité de l'ancien site, consécutif au broyage de la monazite, les associations n'ont eu de cesse de rappeler les conditions épouvantables imposées aux personnes ayant travaillé dans cette « usine » par l'industriel *Roullier*, propriétaire de cette unité. Depuis lors, les décès se succèdent parmi les anciens de *Fertiladour*, la silicose est la cause retenue pour certains d'entre eux, la radioactivité n'étant jamais évoquée ! Il ne faut jamais oublier que la France est le pays du nucléaire, exemplaire, propre, maîtrisé ! Pas comme dans ces pays « bananiers » que sont les Russes de *Tchernobyl*, les Japonais de *Fukushima* ou les Américains de *Three miles Island* et plus récemment, la centrale de *Fort Calhoun* qui elle aussi vient de connaître de sérieux ennuis consécutifs à une crue du Missouri.

En France, nous ne risquons rien ! Nous avons l'*Autorité de Sureté Nucléaire* ! que le monde entier nous envie et qui doit donc statuer incessamment, sur la dangerosité ou non du site *Fertiladour* (l'expertise effectuée par le bureau d'étude spécialisé *ACRO* n'étant pas du goût ni de la *CCIB*, ni du groupe *Roullier*, ni de la *DREAL*). Il faut bien dire que ce bureau d'études constitué de docteurs en physique nucléaire ne fait pas très sérieux, si peu sérieux même, que les pauvres Japonais de *Fukushima*, ont fait appel à leur expertise ! A croire que même eux n'ont pas la plus grande confiance en leur autorité de sureté nucléaire, ni en la nôtre ! En fait, tout comme nous !

En attendant, un comité de soutien aux victimes de *Fertiladour* a vu le jour à Boucau, sous forme associative, déclaré en préfecture des P-A le 29 mai 2011. Les adhérents se donnent comme objectif de conduire toute investigation sur les conditions d'exploitation du *Groupe Roullier* et en particulier de sa filiale *Fertiladour* (et de ses autres dénominations : *Interfertil*, *Agriva*) et sur leurs effets éventuels sur la santé des salariés et des riverains. Et enfin, de se rendre disponibles en qualité de témoins pour toute démarche judiciaire.

www.fertiladour.com

Courriel : victimes.fertiladour@gmail.com

Au 28 juin 2011, le comité compte plus de cinq cent signataires, dont de nombreux élus locaux de toutes tendances et de nombreuses associations telles que :

CADE, SEPANSO64, CoqueliPau, Angeluzain, ATTAC Pays-Basque, BIZI, AGORALandes Ecologie, Europe Ecologie, Estuaire Adour.

La finance amusante !

Monsieur **Mario Draghi** vient d'être élu à la tête de la *BCE* (Banque Centrale Européenne). Préalablement, le même « Super Mario » était, de 2002 à 2005, vice président de la banque d'affaires américaine *Goldman Sachs*, connue aussi sous le nom de « *diable de la finance* ».

Cette banque avait, en 2001, proposé un montage financier à la Grèce, lui permettant de dissimuler l'ampleur de sa dette. La Grèce avait alors déboursé 300 millions d'euros pour bénéficier de ce service ! *Goldman Sachs* s'était aussi illustrée, faut-il le rappeler dans la crise des subprimes, prélude à la crise financière.

Au sujet de la nomination de « Super Mario » ATTAC a communiqué : « *La nomination de Mario Draghi clarifie les choses, la BCE défend non pas l'intérêt des citoyens et contribuables européens mais l'intérêt des banques* ».

Nous aussi, en France, nous avons des financiers qui réussissent, exemple :

Monsieur **Marc Ladreit de Lacharrière**, président du groupe *FIMALAC* (pour « fonds d'investissement Marc Ladreit de Lacharrière »). Dans ce groupe financier on trouve *LB CHIMIE*, *Métaux précieux* (Engelhard-Clal) regroupés sous le sigle *Fimalac S.A* de l'immobilier avec la *Sefimeg*, quelques casinos quelques salles de spectacles « *Zenith* » etc. Le tout pour 5 milliards d'euros ! Plus « *Fitch* », une petite agence de notation, en fait la deuxième derrière *Moody's* et avant « *Standard and Poor's* ». De quoi s'amuser quand on est à la fois financier, un peu spéculateur et que l'on peut se permettre de noter les Collectivités... et les états !

Marc est bien entouré : Nicolas Baverez (ex-conseiller de Philippe Seguin), Philippe Mariani, inspecteur des finances, ex-conseiller de Sarkozy, Guillaume Pepy, Conseil d'état, ancien directeur de Martine Aubry... chez *FIMALAC*.



La première consultation (que nous avons boycottée) avait été un fiasco total : 285 000 lettres envoyées après que le 28 septembre des encarts publicitaires aient été achetés dans les divers quotidiens. Le 4 octobre des communiqués de presse sont envoyés à l'ensemble de la presse. 400 000 documents seront diffusés pour cette consultation. Résultat : 281 réponses dont 38 annulées par RFF (!). Sur les 243 réponses restantes, seules 154 répondent aux questions...

Seconde consultation RFF

• Du 20 décembre au 8 janvier, RFF organisait une deuxième consultation au sujet des hypothèses de tracés...

Nous avons décidé d'y participer les deux derniers jours (nous avons donc stocké les réponses jusqu'au vendredi 7 janvier et les avons envoyées massivement, devant les caméras de journalistes). En même temps, dans les deux derniers jours, nous avons appelé à participer également par internet. Nous avons tenu un décompte assez précis et minimum de nos envois (papier évidemment mais aussi internet avec des copies d'envois).

La phrase exprimée dans les réponses était : « La seule hypothèse de tracé qui convienne est la modernisation des voies existantes ».

Dans sa Lettre d'information n° 8 du GPSO, RFF se félicite des 3 581 avis reçus alors qu'elle en supprime 292 et ne prendra pas en compte une opinion massivement expri-

mée. RFF surfe sur le succès du nombre élevé de réponses mais ne communiquera que dans un mois et demi sur le contenu en se livrant ainsi à des manipulations.

• **Un mois et demi plus tard, le bilan officiel...**

En toute discrétion RFF publie le bilan de cette consultation (disponible sur le site GPSO). On peut y lire que les opposants qui ont répondu la même chose : « La seule hypothèse de tracé qui convienne est la modernisation des voies existantes » représentent 67,8% des réponses. Et encore, ceux qui ont répondu cette phrase mais ont ajouté un autre commentaire sont classés différemment. Mieux, quand RFF pose la question « La liste des principaux enjeux est-elle complète sur votre territoire ? » seuls 4 % des personnes répondent oui (3% dans les Landes et 1 % au Pays Basque). Quand RFF pose la question « La liste des objectifs recherchés est-elle complète sur votre territoire ? » seuls 3 % répondent oui (2 % dans les Landes et 1 % au Pays Basque)

Bref une grosse victoire pour les opposants, un immense fiasco pour RFF. Mais RFF continue droit dans ses bottes et a organisé une 3^{ème} consultation (où nous avons aussi répondu massivement). On tripote le tout longuement chez RFF avant de « communiquer ».

Des TGV oui, mais des pendulaires !

Alstom a annoncé lundi avoir décroché auprès de l'opérateur polonais PKP Intercity un contrat d'une valeur de 665 millions d'euros pour la livraison de 20 trains à grande vitesse nous apprend le journal *Les échos*.

Ce contrat prévoit également que le spécialiste français des infrastructures d'énergie et de transport assurera, sur

une période allant jusqu'à 17 ans, l'ensemble de la maintenance des trains dans un atelier qui sera construit à Varsovie. Alstom a également précisé dans un communiqué que PKP Intercity exploiterait notamment ces TGV sur les liaisons Varsovie-Gdansk-Gdynia et Varsovie-Cracovie. Les rames seront basées sur la plate-forme standard du nouveau modèle Pendolino d'Alstom. Fabriquées en Italie, elles pourront transporter jusqu'à 402 passagers à une vitesse maximale de 250 km/h.

Eh oui, après la Grande Bretagne, la Russie, le Brésil (même les chinois qui reviennent vers les 200 km/h après un mauvais bilan de la grande vitesse), nous voilà à nouveau sur les voies existantes avec des TGV pendulaires (pouvant gagner plus de 20 % de vitesse sur les lignes existantes). Depuis 1993 nous répétons que l'avenir ferroviaire est là et pas dans la grande vitesse ou la très grande vitesse. On finira par y venir... quand il ne restera plus de parts de marché.

On n'est pas encore aux 8 millions de voyageurs prévus

Vous trouverez sur la page de droite un premier document issu du *Pays Basque en chiffres* édition 2010, de la CCI, avec les chiffres de l'année précédente. C'est une parution annuelle de la CCI (on attend encore la parution 2011). Notons que sur le fret, la CCI s'est arrêtée à 2007. Et sur les camions, aussi, la discrétion est de mise.

Pour ce qui est des voyageurs, le deuxième document apporte les chiffres de l'année 2010 et c'est aussi très intéressant :

Ainsi si on fait comme la CCI 2010 et on donne l'évolution sur 5 ans, on obtient :

- Bayonne : - 2,8% ;
- Biarritz : - 14,2% ;
- St Jean de Luz : - 14,9%.

Une prospective catastrophique

C'est un document du Commissariat au développement durable. Il s'appelle *Etudes et documents n°38* et il aborde la question de « l'optimisation des terminaux de transport combiné ». Précisons tout de suite que le Pays Basque compte deux de ces terminaux : Hendaye et le CEF de Mouguerre et qu'on en compte 39 sur l'état français.

Cela commence bien, avec les possibilités d'augmenter la part ferroviaire dans le transport total, mais ça dérape vite quand il s'agit d'optimiser la chose. Elle pose la question « La stratégie est-elle de concentrer le trafic sur un nombre limité de terminaux pour massifier les flux, ou, au contraire, multiplier les terminaux pour créer une proximité entre offre et la demande ? » Et l'étude, de faire des études avec 30, puis 20 puis 10 terminaux. On voit ainsi disparaître le terminal d'Hendaye puis celui de Mouguerre et l'étude conclut qu'avec 10 plateformes judicieusement réparties cela suffirait.

Et hop ! Liquidé l'effet TGV ! Liquidée l'activité économique marchandises au Pays Basque. Tout au plus, peut être que du bord de la voie on pourra voir passer les marchandises. Hum... Il est fort possible que cette nouvelle soit légèrement occultée du côté de la CCI et de RFF. Comme le conseil de développement du Pays Basque a bien fait de voter pour la LGV en 2006 ! Et dire que le même conseil général de l'environnement et du développement durable nous promet du fret et encore du fret au Pays Basque... Au point de saturer la ligne en... 2035.

Il voyage en... avion

Il, c'est Dominique Busseau ancien ministre de l'agri-



LGV : le point...

Liaisons ferroviaires

Malgré une croissance connue par la gare de Bayonne, une fréquentation globale en baisse : 1,6 millions de passages en 2009.

Nombre de passages voyageurs (Moyenne) (Moyenne)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Écart (2013/2008)
Bayonne	1 000 000	1 100 000	1 200 000	1 300 000	1 400 000	1 500 000	+50%
Bordeaux	1 500 000	1 400 000	1 300 000	1 200 000	1 100 000	1 000 000	-33%
Paris	1 000 000	900 000	800 000	700 000	600 000	500 000	-50%

Document 1

RELAISON SPÉCIALE ENTRE BAYONNE ET BORDEAUX (PROJET DE LIGNE À HAUTE VITESSE) (PROJET DE LIGNE À HAUTE VITESSE)

Nombre de passages voyageurs (Moyenne) (Moyenne)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Écart (2013/2008)
Bayonne	1 000 000	1 100 000	1 200 000	1 300 000	1 400 000	1 500 000	+50%
Bordeaux	1 500 000	1 400 000	1 300 000	1 200 000	1 100 000	1 000 000	-33%
Paris	1 000 000	900 000	800 000	700 000	600 000	500 000	-50%

Document 2

culture et ancien ministre des transports. A ce dernier titre il a pris fortement partie pour les LGV, expliquant combien cela concurrencerait l'avion. Pour bien donner l'exemple, ce président du Conseil général de Charente Maritime a dépensé 757 130 euros d'avion-taxi lorsqu'il était ministre de l'agriculture.

Emmanueli

Notre président du Conseil Général des Landes est lui aussi un fervent partisan des LGV. Cependant, contrairement à certains de ses zélés collègues (Hein Labazée ?), il a pris le temps d'essayer de comprendre le montage financier proposé. Et alors que Rousset et ses amis acclament haut et fort la convention financière signée, Emmanueli envoie une lettre au ministre de l'écologie. Dans cette lettre, il explique que « Le contrat de concession, et notamment son article 38 qui traite de la clause de déchéance, n'ait pas été communiqué aux co-financeurs » ce qui signifie que ceux qui ont

signé l'ont fait les yeux fermés (Hein Labazée (bis) !) et que nous avons raison de dire que les documents étaient incomplets. Il revient aussi sur les risques et reproche notamment : « Ceci a pour effet, sinon pour but, de minorer les apports de RFF dans des proportions telles que la contribution des collectivités pourrait ne pas être appelée... ». Il déplore également « le refus du président de RFF de m'adresser le rapport au vu duquel l'établissement a fixé sa contribution » et souligne l'important retour sur investissement que s'octroie Vinci : 15%.

Il annonce : « Je ne dispose donc pas des éléments permettant à l'Assemblée Départementale de délibérer en connaissance de cause, sur un projet qui n'est pas de sa compétence et dont le coût est très élevé pour elle, alors même que votre gouvernement réduit les ressources des départements ».

Bref, la confirmation que ceux qui ont signé, ont signé une planche pourrie et que nous

avons raison de crier : « n'embarquez pas les contribuables sur le Titanic ! ». D'ailleurs ceux qui n'ont pas signé vont voir l'Etat se substituer à eux. Ouaf ! Ouaf !

Le rapport Mariton

Le député UMP Mariton a présenté à l'Assemblée Nationale un rapport sur le Schéma National des Infrastructures de Transport. Il est assez éduquant et souligne l'aventure de la construction des LGV et la nécessité de financer l'existant.

Morceaux choisis :

« Le présent rapport constate donc la fragilité financière du schéma et regrette la part trop grande faite à la création d'infrastructures nouvelles au détriment de la régénération de l'existant. »

« Un taux d'autofinancement qui pourrait être surestimé. Les expériences passées, tant sur le plan international que dans notre pays, révèlent une tendance générale à surestimer les bénéfices d'un projet pour les opérateurs et

les gestionnaires d'infrastructures, du fait de prévisions de trafic trop optimistes. À titre d'exemple, le trafic Eurotunnel qui était estimé en 1994 à 35,8 millions de personnes en 2003, n'a été que de 14,9 millions de personnes soit un écart de 58 % entre la prévision et la réalisation. De même, le trafic pour 2002 de la LGV Nord, estimé au moment de l'enquête d'utilité publique à 38,7 millions de voyageurs, n'a transporté in fine que 19,2 millions de voyageurs cette année-là. Le trafic en 2010 –sur le même périmètre– s'est élevé à 22,6 millions de voyages contre 21,9 millions de voyages en 2009 et 22,2 millions de voyages en 2008. »

Concernant la ligne Sud Europe Atlantique :

« Le partenaire privé supporte le risque commercial et ne s'engage pas au-delà des hypothèses retenues pour la couverture des investissements par les recettes de péages. Le reliquat est constitué de subventions publiques. Dans cette configuration, l'apport public est important eu égard aux capacités des finances publiques. De plus, le risque commercial se trouve atténué du fait de la garantie apportée par le concédant au concessionnaire. C'est la portée de cette garantie qui retarde la signature du contrat de concession. En effet, l'établissement public ne peut et ne doit pas porter in fine le risque en lieu et place du concessionnaire. Le Rapporteur spécial rappelle que le projet Sud Europe Atlantique est celui qui a le plus fort taux de couverture des investissements par les recettes de péage et qu'au vu des difficultés –juridiques et financières– rencontrées, la réalisation des autres lignes risque de n'être financable ni par des fonds privés du fait d'une trop faible rentabilité attendue ni par des fonds publics sous contraintes. »

« Ces insuffisances font courir

► Suite page 8

LGV : le point... / suite

la risque d'un système ferroviaire à deux vitesses, avec d'un côté des lignes à grande vitesse performantes et toujours plus nombreuses et de l'autre côté un réseau de proximité ayant vocation à assurer les transports quotidiens souffrant de nombreux dysfonctionnements. »
« Le faible niveau d'autofinancement de ces investissements par le système ferroviaire via les redevances d'infrastructures est cependant un indice important du faible bénéfice socio-économique prévisible et devrait inciter à rééquilibrer le SNIT

vers les investissements de maintenance et de renouvellement du réseau existant. »

Les rails de la déraison

C'est le titre du livre écrit par Pantxo Tellier et Pierre Récarte de l'association Nivelle-Bidassoa. Au fil des 250 pages, un démaillage systématique des projets pharaoniques et un exposé minutieux de l'argumentaire des opposants. On peut se le procurer auprès des associations au prix de 21 euros.

Conclusions sur la saturation éventuelle des voies existantes

LE Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable a rendu ses conclusions sur la saturation éventuelle des voies existantes. Le groupe constitué de personnalités éminemment pro LGV, a rencontré tous les pontes RFF mais n'a pas reçu les opposants. Le compte rendu a été fait aux élus. Nous remarquons que la saturation prévue d'abord en 2010 puis en 2020 est désormais fixée à 2035. Cela conforte nos thèses. Mais il est difficile pour ces « experts » de perdre la face. Ils ont donc fixé la saturation à 2035 quand nous pensons, avec les études indépendantes qu'elle peut survenir dans un demi-siècle au moins. Les points que nous soulignons aujourd'hui dans ce premier document démontrent que l'étude est encore un document truffé de fausses informations et d'oublis caractéristiques. Il est toujours donc frappé d'un incroyable mépris du citoyen que l'on pense incapable de compter sur ses doigts.

L'étude annonce que le tonnage marchandises est limité à 1400 tonnes brutes sur la voie existante. Or les Directions Régionales de l'Équipement Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon Pôle aménagement avril 1999 dans l'étude *Observatoire des trafics au travers des Pyrénées* enfoncent le clou en préconisant « d'utiliser les nouvelles locomotives fret (dites "Astride"). Ces engins permettent d'envisager en effet d'assurer la traction de trains

de 1600 tonnes à 120 km/h avec des déclivités de 10mm/m ce qui correspond assez bien aux contraintes actuelles du trafic fret de la ligne » (page 42).

L'étude prévoit après 2035 un énorme trafic fret nécessitant un nouveau terminal près de Bayonne. Prospective du Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable hasardeuse et en contradiction avec l'étude du Commissariat au Développement Durable qui envisage la suppression des terminaux d'Hendaye et Mouguerre pour n'en garder que 10 dans tout l'État français. Ainsi suivant l'objet du document on préconise soit la construction d'un nouveau terminal, soit la suppression de tous les terminaux. Cela dépend de la conclusion que l'ont veut obtenir. Le Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable oublie son précédent rapport qui disait que « ce serait bien si on arrivait en France à 16% de part modale en 2020 » et en retient ici 17 quand le Commissariat au Développement Durable estime lui que 12,5 serait un bon résultat.

Nous apprenons dans ce document que « la portion Bayonne-Dax est la seule où les problèmes ne pourront pas être résolus par des aménagements des infrastructures existantes. »

Cette portion de ligne avait, en 2006, une capacité de 160 trains seulement. Et pourquoi si peu ? Parce que, sur cette portion, la

signalisation préhistorique en Blocs Automatiques à Permissivité Restreinte obligeait les trains à se suivre à une distance de 11 km. Cela fait 17 ans que nous réclamions des Blocs Automatiques Lumineux (cantonement de 2,5 km seulement). Or les travaux viennent de s'achever et les BAL sont en place depuis décembre 2010.

Et que disait la SNCF sur la mise en place de ces BAL ? dans l'*analyse de la capacité en ligne entre Hendaye et Bordeaux* (commandée par Becker) page 12 : « Cela permettrait d'obtenir un gain d'environ 100 sillons. »

Curieux cet oubli soudain. Mme Meaux membre des studios spécialistes ne pouvait l'ignorer, elle qui avait reçu une fiche confidentielle projet de RFF (en notre possession) détaillant la chose.

La capacité de Dax-Bayonne est donc environ 260 trains par jour depuis décembre 2010. De quoi, si nécessaire, envisager le trafic 2050 prévu par le rapport.

Loin d'être « la seule portion où les problèmes ne pourront pas être résolus par des aménagements des infrastructures existantes », on pourrait presque dire (car d'autres améliorations sont encore possibles), que c'est « la seule portion où les problèmes ont été déjà résolus par des aménagements des infrastructures existantes ».

D'une manière générale, l'étude fait varier les paramètres pour continuer à justifier la saturation des voies existantes :

- Ainsi l'étude passe rapidement sur l'ERTMS à l'horizon 2020 (la nouvelle signalisation de contrôle européen des trains plus sûre et plus performante que les BAL ci-dessus, les trains pouvant se suivre à 3 mn d'espacement contre 6 mn 30 sans ERTMS). Rappelons que RFF a signé en 2009 un accord avec Alstom pour l'installation de ce système sur 2 200 km de ligne en 2018 et que l'Europe pousse énormément en faveur de l'installation de ce système et qu'il sera installé au sud de Bordeaux notamment.
- L'étude fait tout de même état d'un gain de 25% de capacité avec l'ERTMS.
- Reconstruction du pont Adour à 2 voies alors qu'un scénario RFF prévoyait la possibilité de le

reconstruire à 3 voies.

- Suppression d'une voie de garage en gare de St Jean de Luz pour pouvoir se servir de la difficulté pour les TGV de doubler les TER. (En gare de Biarritz il y a encore au moins 3 voies de garage).
- Exagérer le cadencement des TER pour en prévoir plus. À l'heure actuelle, 15 TER transportent un peu plus de 300 voyageurs par sens et par jour entre Hendaye et Bayonne. Oui un cadencement attirera plus de voyageurs mais pas dans des proportions aussi importantes que celles prévues par RFF et l'eurocité. Pour rappel en été on ajoute 4 TER des plages. Ce n'est pas un succès, au démarrage il y en avait 6 et on a du réduire la voilure très rapidement. Nous souhaitons un cadencement chaque heure avec un doublement le matin et le soir, heures où on capte actuellement l'essentiel des voyageurs, le restant de la journée les TER circulent quasiment à vide. Si on obtenait ainsi 30 TER par jour ce serait déjà bien (sur 13 heures de trafic : 13 TER par sens et 2 trains de plus par sens le matin et le soir).

RFF mange donc son chapeau sur les dates de saturation de la ligne existante mais continue ses manipulations pour justifier la nouvelle ligne.

En septembre une nouvelle étude indépendante commandée par les élus sera confrontée à ce rapport et en attendant...

La lutte continue.

V. Pachon

Nous avons évidemment tous les documents de nos adversaires qui contredisent leurs propres analyses, à disposition. Un document du CADE sera prochainement publié où ils accompagneront notre analyse. S'il n'est pas trop lourd nous pourrions l'envoyer par le net à ceux qui en feront la demande.

Le projet d'extension de la porcherie de Tasque (32)

Vers une activité d'engraissement de type industriel

Le 25 septembre 2006, les habitants de Tasque et de 10 autres communes voisines étaient sollicités par une enquête publique portant sur un projet d'extension d'un élevage de porcs, porté par l'EARL de l'Arros. Aucune information n'avait jusque là filtré et aucune réunion n'avait été organisée, ni par les pétitionnaires, ni par la municipalité, pour tenir les habitants informés du projet. Ce dernier porte sur une « extension » de l'élevage existant : cette formule permet de redimensionner un petit élevage, avec l'appui de grands groupes de la filière (Les Jambons de Bayonne), beaucoup plus facilement que si il s'agissait d'une création. A la faveur de cette enquête, on apprend également qu'une demande de permis de construire a été déposée pour l'aménagement de nouveaux locaux d'élevage plus respectueux des normes en vigueur.

Des nuisances déjà vécues

Les habitants de Tasque connaissent bien la porcherie qui a vu le jour en 1987. Au moment de l'enquête, et suite à des changements de pratiques au cours du temps, l'activité n'y est plus que de « naisage » avec 336 animaux reproducteurs et les nuisances sont devenues supportables. Mais le souvenir reste vif chez les anciens qui ont connu dans les années 1996 une porcherie d'engraissement avec 2 450 places de porcs : on ne pouvait plus laisser son linge sécher dehors et une année, pour la fête du village, les habitants ont dû se replier dans la salle communale à cause de la puanteur de l'air extérieur. Ils ne veulent plus revivre une telle situation. Du reste, le conseil municipal, qui en a délibéré, a voté (avec deux autres communes) contre ce projet d'extension.

La résistance s'organise

D'abord, une pétition est rédigée et

signée par plus de 100 électeurs du village sur un total de 170 et sera déposée lors de l'enquête publique. Une association est créée, *Tasque Environnement*, avant l'affichage du permis de construire en mairie. Cette association engage une action sur plusieurs fronts : appel à des dons pour pouvoir conduire des actions en justice ; signature de pétitions qui sont envoyées régulièrement à la préfecture (plus de 2000) ; contact avec un spécialiste du domaine ; constitution d'un dossier argumenté systématiquement distribué ; campagne de presse (y compris un article dans le canard Enchaîné) ; courriers aux élus du niveau communal au niveau national et européen ; manifestation de rue à Plaisance lors de la venue du préfet ; campagne d'installation de grands panneaux visibles de la route ; rendez vous à la préfecture et contacts avec les élus lors de réunions publiques ; organisation d'une réunion d'information à Auch avec « *Eaux et Rivières de Bretagne* » ; rapprochement d'autres associations et fédération (*Les Amis de la Terre Gers* et *France Nature Environnement* Midi Pyrénées) pour des actions communes ; identification d'un bureau d'avocats...

Un projet désinvolte

C'est que les arguments ne manquent pas pour contrer un projet qui se veut l'extension d'une activité autorisée 20 ans plus tôt, à une époque où l'on n'était pas trop regardant sur l'environnement naturel et humain (il n'y avait même pas de plan d'épandage !). Il s'agit d'un élevage industriel sur caillebotis, le plus polluant qui soit ; le projet d'implantation des bâtiments n'est pas clair ; la porcherie se trouve dans une zone inondable sur laquelle les constructions doivent répondre à des exigences réglementaires. La zone est officiellement identifiée comme sensible aux nitrates ; les champs d'épandage sont proches

d'une zone *Natura 2000* (vallée de l'Adour) et d'une *Znieff*, à faible distance de la rivière Arros qui se jette quelque 4 km plus loin dans le fleuve Adour. La porcherie est proche d'une église classée et des maisons du village ; le plan d'épandage a été établi sans l'accord de tous les propriétaires, dans des zones de cultures irriguées avec sols drainés ; expertises hydro-pédologiques peu rigoureuse et aux conclusions fantaisistes ; l'étude d'impact est peu spécifique et se présente comme un couper-coller universel intégrable à tous les dossiers de ce type.

Le parti-pris de la préfecture

Contrairement à ce que l'on peut penser, naïvement, d'un service administratif neutre et garant de l'application de la réglementation, la préfecture s'est montrée partie prenante dans l'affaire et a tout fait pour que le projet aboutisse. Bien sûr, le Commissaire Enquêteur – qui est payé indirectement par le pétitionnaire – a donné un avis favorable arguant que les affirmations de l'éleveur, contenues dans le dossier, étaient avérées tandis que celles de l'association opposante étaient à prouver ! Entre temps, le préfet avait lui-même donné un avis favorable

au permis de construire. Tous les services administratifs subalternes ont donné des avis favorables même au prix d'un renoncement à la règle puisque la *DDE* avait demandé au pétitionnaire une étude altimétrique, qui n'a jamais été fournie, ce qui n'a pas empêché le dossier de cheminer. Enfin le *CoDERST* – qui est la dernière instance consultative à donner un avis – s'est prononcé favorablement. Il faut dire que cette assemblée travaille sur le seul dossier établi par la préfecture, en auditionnant le pétitionnaire, mais en ignorant les arguments d'opposition. Malgré tout, et suite à une action d'information conduite auprès de tous les membres de cette assemblée, huit membres sur 24 ont voté « contre » (pas de vote secret) ce qui est exceptionnel. A l'issue de ce processus, mais avec un temps de réflexion supplémentaire de six mois, le préfet a signé deux arrêtés donnant autorisation de construire de nouveaux locaux d'élevage (03 août 2007) et donnant autorisation d'exploiter (16 août 2007).

Le recours au Tribunal Administratif

L'association a alors engagé une procédure juridique – par l'entremise du bureau d'avocats – **Suite page 11**



A NOUS LES BANQUES !

premières et affamer une partie du monde ou même à parier sur la dette des états européens, les enfonçant ainsi dans une crise profonde et durable.

En résumé, les banques spéculent aujourd'hui contre les états qui, il y a peu, les ont secourues, avec les conséquences que l'on connaît pour la Grèce, l'Irlande, l'Espagne ou le Portugal... et peut être, demain, la France...

En France, les groupes bancaires ne sont pas en reste, loin s'en faut, et ont également contribué par leurs activités de marché et de spéculation à la crise des subprimes, et contribuent encore à l'heure actuelle à la paupérisation des ménages en proposant des crédits à la consommation sans étude préalable de solvabilité et en proposant leurs services bancaires à des tarifs injustes pour leurs clients les moins aisés.

Afin prétendument d'enrayer ces abus et d'éviter la multiplication des crises financières, nos dirigeants ont créé le G20 en 2009.

Malgré des vœux pieux et une volonté affichée de stabiliser le système bancaire, aucune mesure coercitive n'a été prise pour tenter de contrôler le bateau ivre de la finance mondiale. Ainsi, la question des bonus pharamineux des traders a été soulevée, mais aucune mesure n'a été prise concrètement afin de les limiter. À rajouter également à la liste des décisions que n'a pas su prendre le G20 : la taxation des transactions financières qui a fait l'objet de diverses discussions, réunions et autres rapports mais sans aboutir à une mesure concrète. Pourtant, des solutions existent avec notamment la mise en place de taxes globales sur les

transactions financières, qui permettraient de taxer les transactions de change au niveau des marchés mondiaux et ainsi lutter efficacement et durablement contre les comportements spéculatifs. Mais là encore, le G20 n'a pas voulu prendre les décisions et la mise en place d'une taxe de ce type n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Prendre la mesure du pouvoir des lobbies bancaires et financiers

Afin de comprendre cet immobilisme, il faut également prendre la mesure du pouvoir des lobbies bancaires et financiers, dont le nombre et l'influence n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Avec la complicité du monde politique, ces puissants lobbies bloquent les réformes et font pression sur les politiques pour que leurs décisions ne viennent pas entraver les activités des secteurs bancaires et financiers. Ces échanges entre les lobbyistes et le monde politique sont d'autant plus facilités que ceux-ci se connaissent, se côtoient et naviguent paisiblement de l'un à l'autre, créant des situations de conflits d'intérêts évidentes.

Enfin, une autre des mesures qui n'a toujours pas fait l'objet d'une véritable discussion au sein du G20 reste la suppression des paradis fiscaux, dont bénéficient les grands groupes bancaires internationaux au travers de leurs filiales, et qui accroissent l'opacité de leurs activités.

Face à cette situation, chaque citoyen et en droit de se demander quelle est la place des banques dans notre société et quel est le rôle qu'elles doivent jouer dans le futur.

En effet, celles-ci occupent une place centrale et ont une mission fondamentale : celle d'attribuer des crédits à des particuliers et à des activités économiquement et socia-

lement utiles. Mais cette mission d'intérêt général a été détournée par le système capitaliste actuel et aujourd'hui, les banques tentent à tout prix d'augmenter leurs profits et d'engendrer des bénéfices pour leurs actionnaires, souvent au détriment de leurs clients.

Il faut de façon urgente remettre la finance et les banques au service de la société.

Les citoyens sont en droit d'exiger une transparence totale dans les activités de leurs banques, qui passe par leur nationalisation et un pôle financier public doit être créé à l'échelon européen. Il faut également exiger la dénonciation et la restructuration des dettes publiques, ainsi que la séparation des banques de dépôts et des banques d'affaires comme c'était le cas jusqu'aux années 80.

Myriam Hugues

Attac Pays Basque
Maison des associations
6 rue Albert Le Barillier
64600 Anglet

<http://local.attac.org/paysbasque>
Courriel : pays.basque@attac.org

• Événement exceptionnel !

Ne ratez pas cet été le...

4^{ème} Altevillage d'Attac France qui se tiendra en coopération avec Bizi à Mouguerre **du 11 au 18 juillet**. Même si vous n'y logez pas, inscrivez vous pour les repas si vous comptez participer.

• Samedi 2 juillet

À 11 heures, devant le centre de rétention de Hendaye a eu lieu un **cercle de silence** en solidarité avec les sans papiers, co-organisé avec Sos Racisme du Pays Basque Sud.



Alors que vient de se terminer la réunion du G8, nous avons pu constater une nouvelle fois que les principales questions n'ont pas été soulevées et que, malgré les crises successives de ces dernières années, la finance échappe encore et toujours à tout contrôle et les banques tirent de nouveau leur épingle du jeu... de dupes !

LA CRISE des subprimes qui a débuté aux USA en 2007 a révélé de façon évidente les dérives du système bancaire et de ses instances de régulation. Les banques, cherchant à engranger toujours plus de bénéfices, ont incité des ménages aux moyens limités à s'endetter en leur proposant des emprunts à des taux variables, qui, lorsqu'ils ont augmenté, ont entraîné l'insolvabilité des emprunteurs et leur incapacité à rembourser.

Afin d'éviter une crise systémique et un effondrement global du système bancaire, les Etats, sans demander l'avis à leurs citoyens –sauf en Islande où un referendum le leur a interdit– ont décidé de mettre la main au portefeuille et accourir au chevet des banques, qui avaient elles-mêmes pris sciemment le risque de leur propre perte.

Tout juste convalescentes, ces mêmes banques poursuivent leurs recherches de profits à court terme, quitte à spéculer sur les matières

Porcherie de Tasque... / Suite

destinée à faire annuler ces deux arrêtés par le Tribunal Administratif de Pau. Cette démarche n'a été possible que par le potentiel de financement autorisé par les dons et les cotisations des membres. Comme la procédure relative au permis de construire est juridiquement suspensive elle a empêché les travaux ; de ce fait, et faute d'une porcherie aux normes, l'autorisation d'exploiter n'a pu être mise en pratique. Une longue procédure argumentaire s'est alors développée entre la préfecture et l'association via notre avocate.

L'échange de documents argumentaires et de répliques en réponse a mis en évidence le partis pris des services de la préfecture qui ont développé, au delà d'une tentative de faux en écriture, des arguments fallacieux d'une affligeante mauvaise foi. Il en a été de même lorsqu'il a fallu dédouaner le pétitionnaire de plusieurs actions contraires à la réglementation (discret début d'engraissement sans autorisation et sans bâtiments d'élevage aux normes ; épandage sauvage de fond de cuve à lisier dans le champ attendant à la porcherie)...

La sanction

Le Tribunal Administratif de Pau ne s'y est pas trompé qui a annulé successivement les deux arrêtés préfectoraux. Le premier, relatif au permis de construire, a été annulé le 01 décembre 2009 pour deux raisons : l'autorisation de construire a été donnée par une autorité non compétente et le dossier de demande de permis de construire apparaît insuffisant du fait de changements notables quant au site d'implantation. Le second, relatif à l'autorisation d'exploiter, a été annulé le 14 décembre 2010 pour les raisons suivantes : importantes modifications apportées au plan d'épandage initial qui fait que l'enquête publique s'est déroulée de manière irrégulière ; omissions et insuffisances de l'étude d'impact.

A l'heure actuelle...

... Le pétitionnaire continue à assurer une activité de « naissance », dans le cadre de l'arrêté antérieur qui a recouvré sa valeur, mais dans des bâtiments qui ne sont plus aux normes. Il semble avoir développé l'activité d'engraissement, initialement prévue à Tasque dans le cadre de l'extension projetée, dans une porcherie des Landes. ♦

Autoroute A65 : le compte n'y est pas !

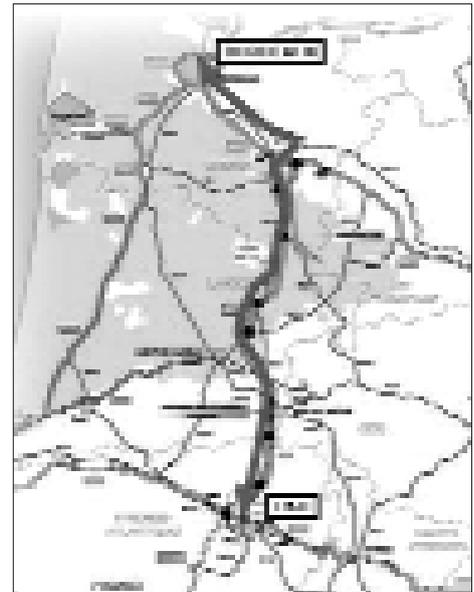
Communiqué de Presse du 18 mai 2011

FACE au silence assourdissant du concessionnaire et des pouvoirs publics sur les chiffres de fréquentation de l'autoroute Langon-Pau, les associations *SEPANSO*, *ARLP*, et *LEA* ont organisé, avec le soutien d'associations locales partenaires, un comptage de trafic sur une période de 24 heures, simultanément en trois points du tracé de cette autoroute, en Gironde, dans les Landes et dans les Pyrénées Atlantiques.

Le niveau de trafic mesuré le 17 mai est de 4 000 véhicules/jour en moyenne sur une période de 24 h. Il est près de 50% inférieur à celui prévu au contrat de concession pour 2011. Le détail des comptages est le suivant* :

- ✓ **Gironde**, entre la sortie Bazas et la sortie Captieux : 1 893 véhicules légers et 254 poids lourds dans le sens Langon-Pau et 1 943 véhicules légers et 197 poids lourds dans le sens Pau-Langon.
- ✓ **Landes**, entre la sortie le Caloy et la sortie Aire-sur-l'Adour Nord : 1 606 véhicules légers et 181 poids lourds dans le sens Langon-Pau et 1 706 véhicules légers et 148 poids lourds dans le sens Pau-Langon
- ✓ **Pyrénées Atlantiques**, entre la Sortie Thèze et l'échangeur de Lescar : 1 942 véhicules légers et 252 poids lourds dans le sens Langon-Pau et 1 804 véhicules légers et 166 poids lourds dans le sens Pau-Langon.

Quel que soit le tronçon étudié, on est bien loin des 20 000 véhicules/jour jugés nécessaires pour rentabiliser une autoroute, des 9 200 véhicules/jour espérés à l'ouverture par le concessionnaire ou même encore des très modestes 7 660 véhicules/jour prévus à l'annexe 1 du contrat de concession pour 2011.



Comme les associations l'annonçaient depuis le début, et au delà de ses impacts environnementaux catastrophiques, l'autoroute A65 Langon-Pau pourrait se révéler aussi un fiasco financier. Dans ce cas, et comme le prévoit la clause de déchéance figurant à l'article 40 du contrat de concession, les collectivités territoriales et l'Etat auraient à assumer les dettes du concessionnaire à hauteur de plus d'1 milliard d'euros.

Espérons au moins que quelques enseignements en seront tirés avant de se lancer dans d'autres projets encore plus risqués financièrement (LGV...).

* chiffres incluant les véhicules de service et de sécurité, bien qu'ils ne puissent être pris en compte pour les calculs de rentabilité.

Contact presse

Daniel Delestre 06 81 16 43 23

Bernadette DURAC 06 60 97 56 31

MAINLINE

Un film iranien de Rackshan Bani Etemad et Mohsen Abdolvahab

LE FILM de ces deux réalisateurs, venus du documentaire est sorti en 2006. Il nous parvient en 2011, au moment où l'Iran tient dans l'actualité une place importante.

Ces deux cinéastes filment l'histoire d'une jeune étudiante « accro » à l'héroïne.

En toile de fond, Téhéran, mégapole inquiétante, démesurée, avec ses buildings, ses chantiers, ses voies rapides. Dans le fourmillement des avenues commerçantes et du bazar, tradition et modernité s'entrechoquent.

Filmée caméra à l'épaule, la ville a perdu ses couleurs comme pour mieux souligner l'angoisse et la détresse de l'héroïne, dans un monde en ébullition que la poigne de fer des religieux ne parvient pas à contenir.

Sara est promise à un compatriote, exilé au Canada où il poursuit ses études.

Le mariage est proche, la robe de mariée prête et le fiancé amoureux.

Une ombre au tableau, cependant. La fiancée est toxicomane et le futur mari l'ignore.

Une cure de désintoxication

s'impose donc, que Sara accepte à son corps défendant.

Sa mère, Bita, l'accompagne en province chez une amie médecin, loin de la ville et de ses tentations pour « décrocher ».

Le voyage est terrible. L'épreuve du manque, la quête d'un dernier « flash » à tout prix, la violence des dealers, les contrôles policiers incessants, donnent à voir le monde glauque de la drogue et ses ravages à tous les étages de la société.

Au cours de ce périple, mère et fille s'affrontent âprement. A la violence accusatrice, répond la souffrance impuissante, sans pour autant anéantir l'amour qui lie les deux femmes.

Lors d'une brève visite au père, les parents séparés règlent des comptes qui se veulent une possible explication à la dérive de leur fille.

Comme dans les films iraniens à l'affiche ces derniers temps (« L'étrangère », « Women without men », « Séparation »), « Mainline » interroge la place de la femme dans la société iranienne.

Comment oser défier l'ordre patriarcal et se soustraire à ses conventions ?

Sara peut-elle se dérober à ce mariage arrangé et sa mère cesser de l'y encourager malgré son propre échec conjugal ?

De l'aveu de la cinéaste,

la jeunesse crève de ne pouvoir réaliser ses aspirations et fuit dans les paradis artificiels.

Ce film dur se veut le reflet des conflits qui traversent la société iranienne en quête d'ouverture.



arc • en • ciel
ortzadar

Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar@bigfoot.com
<http://ortzadar.free.fr>

Vous avez raté un numéro
d'Ortzadar ?

Nous vous invitons à vous rendre sur
notre page web :

<http://ortzadar.free.fr>

Abonnement à **ORTZADAR**
Bimestriel - 1 an : 13€
De soutien : 18€



NOM, Prénom

Adresse

CP..... Ville

Bulletin à retourner à :
B.P. 90080 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque

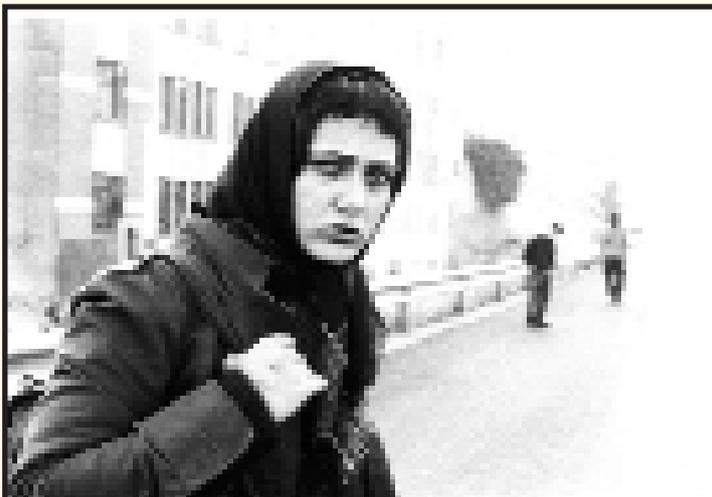
est édité par l'association loi 1901 du même nom

Commission paritaire n° 0711 G 88241

Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE

Mise en page et illustrations : José AGUIRRE

Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne



CULTURE

PAR CHANTAL POCHAT